



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique,
Développement Durable,
Environnement,
Biodiversité,
Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports,
Infrastructures,
Risques Naturels,
Risques Technologiques,
Equipement, Logement,

Urbanisme,
Aménagement du Territoire,
Solidarité entre les
Territoires,
Renouvellement Urbain, Mer

Le 09 septembre 2021

Mission relative au transfert de la liquidation des taxes d'urbanisme

2^{ème} COMITE DE SUIVI (COSUI), suite ... sans fin !

Langues de bois RH pour transfert piègeux

Quelles précisions à ce jour ?

Plus d'un an après que la mission d'inspection conjointe CGEDD/IGF créée fin 2019 sur le « chantier » spécifique pour le transfert de la fiscalité de l'urbanisme à la DGFIP ait rendu son rapport, la mécanique infernale se poursuit.

Ce 2^{ème} COSUI s'est tenu en deux parties, le 8 juillet et ce 6 septembre.

Tout d'abord sur la forme ;

– Près de 2 mois séparent ces deux parties du même COSUI. Et pour cette deuxième partie, essentiellement sur le domaine RH, Le DRH du MTE était absent, et le numéro 2 DGFIP également. Ils se sont délestés de ce comité, en confiant cette tâche à leur collaborateur. Sans doute du simple fait que depuis deux mois, ils n'ont pas trouvé/cherché de réponses à nos questions.

Sur le fond :

Ce 2^{ème} COSUI n'a donc pas apporté de réponses claires aux questions des missions du MTE réellement transférées, de volontariat, de formations, de situations individuelles pour les agents et d'engagements collectifs, de soutiens pour les services des DDT(M) ! Pourtant Force Ouvrière rappelle que les priorités sont dans la sauvegarde des droits des agents titulaires ! Avant toutes démarches en termes de réorganisations ou transferts, l'administration se doit de réaliser les études d'impacts. Avant tout appel à volontariat pour rejoindre les services de la DGFIP, l'administration se doit de formaliser les

garanties en termes de situations administratives, de rémunération, de fiche de postes, de lieux d'exercices des missions... Aucune réponse concrète !

Peu, voire pas de réponses à nos questions et attentes pourtant formulées et clairement posées sur la table lors du 1^{er} COSUI (voir [ICI](#)).

Force Ouvrière a posé de nouveau certaines questions relatives aux garanties incontournables. Et à nouveau, l'administration est restée floue, avec des hypothèses de bonnes intentions.

Le MTE se contente de noter et de bien « prendre les points » au lieu d'y répondre clairement. Sur ce plan-là, la langue de bois est une valeur commune au MTE et à la DGFIP.

Ce COSUI a été donc l'occasion pour FO de rappeler les exigences, points de vigilance déjà identifiés et les réponses attendues de la part des DRH des ministères et des services métiers !

Droit au retour :

Force Ouvrière a demandé des précisions sur ce qu'entendait l'administration par « droit au retour ».

Pour FO, un réel droit au retour c'est la possibilité offerte à l'agent de retourner dans son service d'origine, sans autres formes, après avoir été déçu des conditions d'exercice de ses missions transférées.

Un réel droit au retour n'est pas contingenté dans les compteurs ministériels et l'agent peut être accueilli en sureffectif dans son service précédent, s'il n'y a pas de postes vacants.

L'administration a une toute autre lecture de ce droit au retour. Pour l'administration, cela correspond au seul fait de ne pas retenir de critères d'ancienneté dans le cadre d'une demande de mobilité. En clair, l'agent qui souhaite retourner dans son service d'origine, pourra le faire en postulant sur un poste vacant, s'il y en a !

L'administration DGFIP est persuadée que le droit au retour sera très peu utilisé. La main sur le cœur, *« elle fera les meilleurs efforts et offrira les meilleures conditions de travail »*.

Quelques chiffres, quel calendrier ?

631 agents exercent actuellement des missions (même à titre partiel) dans le domaine de la fiscalité (43 postes vacants) au 31/12/2020. Les transferts seront calculés sur la base de 501 ETP fiscalistes.

– 16 postes ouverts en DGFIP pour des agents préfigurateurs au 1^{er} septembre 2022

– 1^{er} septembre 2023 : 159 agents

– 1^{er} septembre 2024 : 115 agents

Soit un total de 290 agents concernés.

Les 16 préfigurateurs :

Pas de réponses sur leur localisation, pas de réponses sur la détermination de ce nombre. Une chose est sûre, une *« sélection sera faite parmi les volontaires choisis »*. Et oui, c'est la formule de l'administration.

RPS et accompagnements :

Sur ce sujet, l'administration navigue à vue ! Mais, là encore, l'administration dit qu'elle fera au mieux.

Et pour ce qui concerne l'accompagnement des agents qui ne souhaitent pas rejoindre la DDFIP ? Malgré nos questionnements, pas de réponses non plus...

Les camarades FO-DGFIP ont voulu alerter les autres représentants des personnels MTE présents que les 290 agents MTE arrivaient dans une administration malmenée par le sinistre projet NRP (réseau de proximité des finances publiques).

Les représentants FO MTE et DGFIP ont également réclamé de véritables fiches financières avec visibilité des agents sur leur déroulement de carrière selon les positions, au MTE et à la DGFIP.

À retenir :

- Des administrations (MTE et DGFIP) unies dans une même logique de transfert à moindre coût et brandissant comme un mantra la « réingénierie des process » ;
- Par la voix de leurs représentants, des personnels inquiets ayant le sentiment de quitter la proie pour l'ombre ;

Prochaine réunion du COSUI ? Prochainement (notion de temps à géométrie variable)